

Décision bancaire sous asymétrie informationnelle
« Etude de cas de la banque nationale d'Algérie-agence de Mascara- »

BOUCHIKHI
Mohammed Rédha

Université de Mascara

Dr. ADOUKA Lakhdar

Université de Mascara

ladouka@gmail.com

Dr. BOUGUELLI Zohra

Université de Mascara

Résumé

L'objectif de cet article est d'étudier le financement des PME dans un contexte d'asymétrie d'information. Cette étude montre que les banques, dans la détermination des conditions de crédit bancaire aux PME, accordent une importance particulière à la taille de l'entreprise et à ses résultats financiers, aux caractéristiques personnelles de l'emprunteur et à son engagement personnel ainsi qu'à la qualité de la relation d'affaires maintenue avec l'entreprise et, surtout, la disponibilité de l'information.

Mots clés : asymétrie d'information, la banque, PME, crédit.

Abstract

The objective of this paper is to study the financing of SMEs in the context of asymmetric information. This study shows that banks in determining conditions of bank credit to SMEs, pay special attention to the size of the company and its financial performance, personal characteristics of the borrower and his personal commitment, and the quality of the business relationship maintained with the company and, especially, the availability of information.

Key Words: asymmetric information, the bank, SME, credit

Introduction

Bien que le marché financier soit considéré comme le moyen de financement par excellence dans le monde actuel, des statistiques récentes ont démontré que le financement bancaire, à travers le monde, reste l'outil principal pour le développement économique d'une nation.

Cependant, dans ce contexte, il est clair que les intérêts des banquiers et des entrepreneurs sont naturellement différents. En effet, les entrepreneurs, d'un côté, se plaignent des exigences excessives de la part des institutions bancaires, qui ne respecteraient pas toujours les spécificités de leur entreprise. Tandis que, de leur côté, les banquiers affirment qu'ils ont des difficultés dans leurs relations avec les entrepreneurs, parce qu'ils affichent parfois des faiblesses en gestion et ne transmettent pas toujours toutes les informations pertinentes dans leurs dossiers d'emprunt.

L'entreprise, tout comme la banque, ne connaît pas avec certitude le type d'interlocuteur qu'elle a en face d'elle. L'une des raisons de l'émergence de cette incertitude est l'existence de la possibilité de manipulation de l'information par celui qui a un avantage informationnel. D'autant plus, qu'il est dans l'intérêt d'une banque de financer des projets moins risqués, alors que l'entreprise a intérêt de choisir un projet d'investissement plus rentable, donc plus risqué.

Cette attitude crée de part et d'autre un problème d'asymétrie informationnelle. Ce problème nous amène à examiner la question du comment la banque peut financer les PME en présence de cette asymétrie informationnelle.

Afin de traiter cette question, nous avons pris la Banque Nationale d'Algérie comme objet d'étude empirique. A travers cette étude, l'impact de l'asymétrie d'information sur les décisions de financement bancaire des PME sera mis en relief.

Dans cet article, deux points seront abordés successivement. Le premier est une brève présentation du concept de l'asymétrie d'information sur la base d'une revue de littérature succincte. Le second portera sur la vérification empirique, à travers l'examen de quelques projets financés en asymétrie informationnelle par la Banque Nationale d'Algérie, agence de Mascara.

1. Revue de littérature

1.1 - L'asymétrie informationnelle :

L'état, dans lequel certains agents ont moins d'informations que d'autres, est considéré comme étant toujours pareto-inférieur¹, par rapport à ce que peut être cet état si les premiers s'approprient l'information des derniers.

Ainsi, si la transmission d'information n'est pas coûteuse, alors en complétant la connaissance des parties moins informées, on peut construire une allocation pareto-supérieure, par rapport à l'état initial. Cette asymétrie informationnelle est un mauvais phénomène du point de vue de

l'optimum social. D'où, il est nécessaire de mettre en évidence les moyens qui allègent, voire suppriment cette asymétrie. Cette dernière peut se présenter sous trois formes :

1.1.1 la Discrimination ou la sélection adverse.

Akerlof² a attiré l'attention sur le phénomène des « lemons », à travers l'étude du marché des voitures d'occasions. Selon cet auteur, en raison du fait que les vendeurs connaissent la qualité de leurs produits, des effets pervers se produiront sur ce marché. Ces effets se manifestent à travers la baisse des prix de ces produits et la baisse de leur qualité. En effet, il montre, dans cette étude du marché des voitures d'occasion, que lorsque le prix de ce bien baisse, la qualité moyenne des produits vendus diminue aussi. La question qui se pose d'elle-même est comment expliquer cette relation ?

L'explication, avancée par Akerlof, se base sur le mécanisme suivant. Vu que l'acheteur ne connaît pas la qualité d'un produit particulier, s'il ne veut rien perdre dans ses transactions, il doit offrir un prix qui reflète la qualité moyenne de tous les produits. Seulement, le vendeur, qui considère que la valeur de son produit est supérieure à ce prix offert, se sentant lésé, va retirer son produit du marché. D'où, il ne restera sur ce marché que les produits dont la qualité est inférieure au prix qui est en vigueur.

Mais l'acheteur anticipe ce comportement et par conséquent calcule un nouveau prix qui correspond à la qualité moyenne des produits, qui restent sur le marché. Ce comportement de l'acheteur, pousse le vendeur, qui considère que la valeur de sa voiture est supérieure à ce nouveau prix offert, à retirer son produit de ce marché. Ce qui entraîne une nouvelle baisse de la qualité moyenne des produits proposés à la vente. Le prix diminuera jusqu'au point où il ne restera sur le marché que les produits de la plus mauvaise qualité. Ce qui provoquera un effondrement de ce marché, car il ne fonctionnera plus.

1.1.2 Signalisation

L'idée des signaux est due à Spence³. Le problème à résoudre est celui du recruteur qui ne connaît pas la vraie qualité du candidat. Afin de distinguer les candidats de différentes qualités, il leur offre un menu des contrats, avec seulement deux caractéristiques, le salaire et le nombre d'années d'études exigé pour les différents niveaux de salaire. Ce sont les candidats mêmes qui effectuent leur choix. En connaissant les préférences des individus, il est possible de construire la fonction de salaire de manière que les candidats de haute (faible) qualité choisissent volontairement un niveau d'études relativement haut (faible) avec un salaire également haut (faible). Ce mécanisme est révélateur. Car, vu le nombre d'année d'études qu'une personne a effectué, on déduit son vrai type. Autrement dit, le nombre d'année d'études constitue un signal visible par rapport à la qualité invisible.

Ce sont Riley⁴ et Rothschild et Stiglitz⁵ qui découvrent les premiers, les propriétés fondamentales d'un équilibre avec des signaux.

1.1.3 Aléa Moral

La théorie économique ne peut pas revendiquer la propriété exclusive du terme "aléa moral". C'est un phénomène général. On s'y heurte régulièrement. Les exemples sont abondants. De quoi s'agit-il au juste ?

Généralement tout accord, tout contrat, a la forme suivante : "Tu dois faire ceci. Si tu fais vraiment ceci, alors on fera cela. Mais si tu ne fais pas ceci, alors on fera autre chose." Seulement, un problème émerge si la personne qui parle ci-dessus n'est pas capable d'observer ou de prouver les actions de l'autre partie. Les deux choses qui caractérisent une telle situation sont : premièrement l'action est faite après la signature du contrat et deuxièmement elle n'est observable que par la personne qui la commet. Dans cette situation, on parle d'action cachée (hidden action).

1.2 Pensées économiques relatives à l'asymétrie d'information

Pour les banquiers, les PME demeurent des partenaires plus risqués que les grandes entreprises dès lors que la qualité de l'information qui circule entre les deux parties est prise en compte. Malgré l'importance que cela revêt, une étude réalisée par l'Observatoire européen des PME en 1995 montre que même lorsque les dirigeants sont en mesure de fournir des informations sur leur entreprise, ils hésitent à le faire pour des raisons fiscales, concurrentielles ou liées aux coûts qu'engendrent leurs productions.

Dans ce sens, Binks, Ennew et Reed⁶ reconnaissent que le principal problème d'accès au financement pour les PME n'est pas directement attribuable à leur taille, mais à la disponibilité de l'information nécessaire pour l'évaluation de leurs projets. Les coûts élevés de production des informations seraient, pour ces auteurs, une des raisons justifiant un contexte d'information asymétrique plus répandu chez les petites que chez les moyennes et grandes entreprises.

Lehmann et Neuberger⁷ notent toutefois que le degré de cette asymétrie dépend des caractéristiques de l'emprunteur telles que la forme légale de la firme et son âge.

En fait, l'asymétrie de l'information pose deux problèmes dans le financement bancaire à savoir : le risque moral et l'anti-sélection. Le risque moral se manifeste quand la PME ne se conforme pas au contrat de financement, nécessitant ainsi une forme de surveillance de la part du bailleur de fond, après l'octroi du crédit. L'anti-sélection est constatée quand la banque ne peut pas observer certaines informations qui précèdent l'octroi du prêt et qui peuvent être pertinentes pour le contrat. Ce qui engendre des difficultés dans l'évaluation de la capacité réelle des individus demandant le financement et la qualité de leur projet, cela nous pousse à poser la question ci-dessous.

Comment les banques réagissent-elles à cette situation ?

Belletante et Levratto⁸ affirment que les banques semblent rechercher un profit, sans risque, à court terme, excluant toute compréhension personnalisée de la PME. Cette attitude permet d'expliquer en partie la faible part des prêts de long terme dans la structure financière de ces

firmer. En effet, l'octroi des crédits à court terme permet aux banques de contrôler plus fréquemment ces entreprises (Charreaux⁹). Ce qui leur donne la possibilité de réviser périodiquement des conditions d'emprunt, réduisant ainsi l'asymétrie informationnelle.

Par ailleurs, il semble que les banquiers et les entrepreneurs adoptent une approche inverse dans leur vision et leur traitement des problèmes. Ceci est soutenu par l'étude de Sarasvathy, Simon et Lave¹⁰, qui comparent les entrepreneurs aux banquiers dans leur perception et leur gestion des risques, en leur donnant les mêmes problèmes à résoudre.

Dans cette étude, ils suggèrent que les entrepreneurs fixent un niveau de risque qu'ils acceptent et essaient, ensuite, d'en contrôler les résultats. Ces entrepreneurs analysent leurs problèmes avec des valeurs propres et assument une grande responsabilité personnelle sur les résultats. A l'opposé, les banquiers mettent l'accent sur les résultats de la firme, en essayant de contrôler le risque et d'éviter les situations où ils mettent en jeu des niveaux de responsabilité personnelle élevés.

Ceci vient confirmer le constat de Jullien et Paraque¹¹, qui consiste à penser que l'analyse des banquiers se centre sur la capacité de remboursement de l'entreprise, liée aux résultats financiers de celle-ci. Alors que l'objectif des dirigeants des PME est rarement le profit.

En réponse au risque des PME, les banques ajoutent une prime de risque au taux de base offert à leurs meilleurs clients, figurant sur le contrat d'emprunt. En plus, ces banques peuvent chercher à minimiser le «risque négatif», qui survient en cas de faillite, en garantissant les prêts par des actifs de l'entreprise. Si ces derniers ne suffisent pas au remboursement des créances garanties, les banques peuvent sécuriser les prêts par des biens personnels du propriétaire de l'entreprise. Et ce, même s'il y a une distinction légale entre l'entreprise et son propriétaire (Storey et Cressy)¹².

En plus des taux d'intérêts élevés et de lourdes garanties, les banquiers peuvent chercher à combler l'incertitude qu'ils ont, quant au rendement futur de l'entreprise financée, par l'imposition de clauses restrictives dans les contrats. Barnea, Haugen et Senbet¹³ soutiennent que les prêteurs vont se protéger et réduire, ainsi, les problèmes d'agence, en imposant un certain nombre de contraintes dans les contrats. Ces contraintes auront pour effet de limiter, de façon importante, la liberté du propriétaire – dirigeant, quant à l'utilisation des liquidités de l'entreprise.

Ces problèmes d'information asymétrique, soulevés plus haut, peuvent être réduits sensiblement, à travers une meilleure relation entre la banque et la firme, d'une part et, la présence d'un climat de confiance favorisant une relation d'affaire harmonieuse, d'autre part.

La qualité de la relation entre les deux parties est, de ce fait, fondamentale pour le succès de leurs liens commerciaux.

Toutefois, sur cet aspect, Berger et Udell¹⁴ émettent une objection. Pour eux la principale relation n'est pas entre la banque et la firme mais plutôt entre le banquier et l'entrepreneur. Par ailleurs, Sharpe¹⁵ et Greenbaum, Kanatas et Venezia¹⁶ considèrent que ces relations ne réduisent pas les coûts de financement. Pour remédier à cela, ils suggèrent que la banque doit exploiter

l'information privilégiée, découlant d'une relation étroite, en vue de charger des taux d'intérêt élevés, voire supérieurs à la moyenne des taux offerts sur le marché.

Par contre, d'Auria *et a* pensent que les relations de crédit à long terme fournissent à la banque une meilleure information sur les perspectives des firmes et leur situation financière. Ceci est corroboré par Berger et Udell, qui affirment que les emprunteurs, ayant de plus longues relations avec leur banque, paient des taux d'intérêt moins élevés. Cette thèse est appuyée par Meyer¹⁷, qui stipule qu'arrivant à maturité de la relation entre la PME et la banque, cette dernière réduit les taux d'intérêt et baisse souvent les garanties exigées sur les emprunts.

La littérature montre que les banques, dans la détermination des conditions de crédit bancaire aux PME, accordent une importance particulière :

- à la taille de l'entreprise ainsi qu'à ses résultats financiers ;
- aux caractéristiques personnelles de l'emprunteur et à son engagement personnel ;
- à la qualité de la relation d'affaires maintenue avec l'entreprise ;
- et surtout la disponibilité de l'information.

2. Etude empirique

Afin de voir l'importance et l'impact de l'asymétrie d'informations dans la prise de décision d'octroi de crédit, nous avons choisi d'étudier un échantillon de 04 petites et moyennes entreprises, financées par la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Agence de Mascara. Ces entreprises ont bénéficié de divers crédits d'investissement ou d'exploitation dans des situations d'asymétrie informationnelle. Nous tenterons, en outre, d'expliquer non seulement les spécificités de chaque cas mais aussi la décision de la banque à chaque fois.

1^{er} cas : **Entreprise « A. » "E.T.H"**:

C'est une entreprise qui a été créée en 1989 par son propriétaire Mr. A.. Elle est spécialisée dans les travaux d'hydraulique, employant 66 personnes avec un capital de DA 11.900.000,00. Le dirigeant, âgé de 48 ans, a acquis l'expérience dans ce domaine en compagnie de son père. Mr. A. est lui-même domicilié auprès de la B.N.A.

Cette entreprise a bénéficié de plusieurs crédits d'exploitation, pour faire face aux déficits temporaires de trésorerie :

- Découvert : DA 1.000.000,00
- ADM/CNC¹⁸ : DA 6.000.000,00
- ASF¹⁹ : DA 700.000,00
- CBE²⁰ : DA 3.000.000,00
- Cautions de soumission : DA 1.500.000,00.

Lors de l'entretien de présentation de son dossier, qui devait échoir dans les 03 mois qui suivent cet entretien, pour le renouvellement de ses lignes de crédit par la banque²¹, les points suivants sont remarqués :

- le dirigeant à pris le soin de prendre un rendez vous pour discuter de son affaire (renouvellement), pour une éventuelle augmentation des lignes de crédits ;
- la documentation a été remise avant qu'elle ne soit réclamée par le banquier ;
- il fait régulièrement des visites à la banque pour s'enquérir de ses virements ou des chèques qu'il a émis.

A travers ces remarques, nous pouvons déduire, qu'a priori, non seulement il s'agit d'une affaire sérieuse, qui émet des signaux de bonne santé financière, d'un suivi rigoureux, mais aussi que le dirigeant table, surtout, sur son ancienneté, la confiance partagée avec son banquier ainsi que l'importance de son plan de charge suivant l'E.A.T²² remis, pour obtenir une augmentation des crédits pour le prochain exercice.

L'examen du bilan arrêté au 31.12.2004 permet de relever que :

- Les capitaux permanents ont régressé légèrement (-8,98%) après une augmentation entre 2002/2003 de +14,60%. Cela est dû principalement à la baisse, en même temps, des résultats reportés et du résultat net de l'exercice. Bien que le chiffre d'affaires soit resté pratiquement au même niveau KDA 20.490 contre KDA 20.171 l'année précédente ;
- La couverture des dettes par les fonds propres est de 198,74%. Ce qui est très appréciable. Alors que celles des actifs circulants²³ par le fonds de roulement sont de 45,59%. Celui-ci est passé de KDA 5.429 en 2003 à KDA 6.134 en 2004 soit une amélioration de KDA 705.

L'analyse, ci-dessus, prouve que cette affaire est en bonne situation financière. Seulement un examen, plus approfondi à travers l'historique du compte, montre que le découvert alloué n'a pas été utilisé uniquement pour l'achat des matières premières nécessaires à l'activité ou pour payer diverses charges (impôts, électricité, assurance chantier...etc.). Il a été utilisé, par le propriétaire Mr. A. pour payer, aussi, des dépenses hors exploitation (frais de voyage, réservation hôtels, voitures, restaurant...etc.). Par ailleurs, l'examen de l'E.A.T remis fait apparaître un plan de charge conséquent. Toutefois, la plupart des travaux ont été déjà réalisés.

Ce premier cas d'espèce nous ramène à un cas typique d'asymétrie informationnelle (se rapprochant des travaux de Khanna et fisman) de signalisation et d'aléa moral.

Après étude, compte tenu de l'ancienneté de cette relation, la banque décide de renouveler les lignes de crédits comme suit, en appliquant toujours le même taux d'intérêt :

- Découvert : DA 750.000,00 (diminution, en sensibilisant le dirigeant sur l'utilisation du découvert uniquement pour les besoins de la PME) ;
- ADM/CNC : DA 1.500.000,00 (les travaux à exécuter ont diminué) ;

- ASF : DA 700.000,00 (maintenu pour cause conventions à exécuter) ;
- CBE : DA 2.500.000,00 (équivalent à 5% du nouveau marché plus encours) ;
- Cautions de soumission : DA 1.500.000,00 (maintenu pour d'éventuelles soumissions).

Dans ce cas, la décision de la banque s'explique par le fait que l'aléa moral n'a pas trop influencé sur la santé financière de l'entreprise. La diminution du découvert est un signe d'avertissement au client. Son affaire sera suivie rigoureusement par le banquier pour éviter cette situation à l'avenir

2^{ème} cas : **Entreprise SARL « B. » "T.C.E" :**

La société à responsabilité limitée « B » à été créée par statut, établi le 23.11.1998 devant notaire. Elle est constituée de 03 associés, qui donnent les pleins pouvoirs de la gérance à Mr. B. Cette entreprise est domiciliée à la B.N.A depuis 2000.

Cette entreprise emploie 58 personnes, dont 05 ingénieurs et 02 cadres, avec un capital social de KDA 5.400. Elle s'est spécialisée dans les travaux tous corps d'états et surtout la voirie et les routes. Cette SARL a obtenu de la banque B.N.A plusieurs crédits d'exploitation, pour pallier non seulement aux déficits temporaires de trésoreries, mais aussi pour la délivrance de cautions prévues dans les marchés et les conventions contractés. Ces crédits se présentent de la manière suivante :

- ADM/CNC : DA 25.000.000,00
- ASF : DA 5.000.000,00
- CM (M50%) : DA 32.000.000,00

Dans le cadre de l'extension de ses activités, la SARL compte acquérir une station de concassage et d'enrobage de bitume. Pour cela, elle présente une demande pour un CMT²⁴ remboursable sur 05 ans de KDA 20.000 représentant 50% du projet.

L'étude du dossier fait ressortir que cette PME n'a pas utilisé les crédits d'exploitation alloués à leur fin (*aléa moral*). Puisque un relevé de ses mouvements de compte, des 2 dernières années d'exercice, montre que les avances accordées sur les situations de marchés (l'ADM /CNC) ainsi que les avances sur factures (ASF), sensées pallier au déficit de trésorerie temporaire (03mois) dû au retard pris dans le mandatement des situations des travaux exécutés, ont servi au remboursement d'emprunts contractés auprès de tiers (pour des périodes de courte durée), au lieu de servir à financer les chantiers en cours réalisation.

En réponse à la demande de cette SARL, et après accord des dirigeants, la banque a accordé le crédit demandé, sous réserve :

- que la banque ne réglera plus aucun chèque n'entrant pas dans l'exploitation de l'entreprise ;
- que la SARL doit se conformer à l'utilisation des crédits alloués, dans leur cadre ;

- de l'ouverture d'un compte spécifique pour la station à acquérir, pour un suivi plus adapté ;
- que l'entreprise donne en garantie son fonds de commerce en nantissement, élargi au matériel, en plus du nantissement de la station, au profit de la B.N.A.

dans ce cas, la banque ne pouvant se permettre de rompre la relation avec un client assez important, elle a choisi de renforcer le volet garantie, pour essayer de sensibiliser le dirigeant de cette entreprise et de l'amener à une utilisation plus rationnelle des crédits alloués.

3^{ème} cas : Entreprise EURL « C. » "E.T.P.B":

C'est une entreprise spécialisée dans les travaux publics et bâtiments, créée en 1979 par son propriétaire Mr. C. Cette EURL est domiciliée à la BNA depuis sa date de création. D'affaire personnelle, elle a été modifiée en entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, en vertu des statuts du 10.08.1998, avec un capital social de KDA 5.000. Cette entreprise emploie 168 personnes, dont 15 cadres, qui assurent le suivi de l'affaire et son développement.

Dans le cadre son exploitation, cette EURL a bénéficié des lignes de crédit ci-après :

- Découvert : DA 10.000.000,00 ;
- ADM/CNC : DA 18.000.000,00 ;
- Cautions marchés (M15%) : DA 30.000.000,00 ;
- CRA (M25%) : DA 25.000.000,00 ;
- CMT sur 05 ans : DA 21.000.000,00.

Le comptable de la PME a remis à la banque les pièces suivantes, pour le renouvellement des crédits d'exploitations (échéance du CMT n'était qu'à une date ultérieure) :

- bilan réel du dernier exercice ;
- bilan prévisionnel de l'exercice en cour ;
- plans de financement plus état d'avancement des travaux ;
- attestations fiscales et parafiscales ;
- demande de renouvellement du crédit ;
- certificat de qualification et classification professionnelle (actualisée).

L'examen, préliminaire des documents remis, a mis en évidence la faiblesse des fonds propres de cette entreprise. Par contre, son résultat augmente d'un exercice à l'autre ainsi que son chiffre d'affaire, qui était de KDA 117.168 pour le dernier exercice clôturé. Par ailleurs, il est constaté que les moyens matériels que possèdent l'entreprise « C » sont importants.

Cette EURL présente une situation typique d'asymétrie informationnelle, dans la mesure où les avances, accordées par la banque pour l'avancement des travaux en cours, sont utilisées pour l'achat de nouveaux équipements dans le cadre de sa politique de modernisation (aléa moral).

Ce comportement influe négativement sur la trésorerie. Ceci est corroboré par un fonds de roulement négatif sur les 2 derniers exercices et un passif circulant, qui ne couvre les dettes qu'à hauteur de 56%.

Cette situation a fait que la banque, au cours des deux derniers mois, a dû dépasser l'autorisation (exceptionnellement) en découvert, pour le règlement de divers chèques en circulation, émis par le gérant. L'information donnée par le gérant, pour expliquer cette situation, est le retard dans la réception des virements. Seulement, l'argent encaissé est allé directement vers l'investissement (aléa moral).

Cette situation d'asymétrie informationnelle, due au comportement de Mr. C, a eu une influence sur la décision du comité de crédit de l'agence, qui stipule que :

- le découvert doit être supprimé en application des règles prudentielles ;
- le compte doit évoluer uniquement en crédit et qu'aucun décaissement ne peut être toléré ;
- le remboursement de la CRA doit faire l'objet d'un suivi de près ;
- les autres lignes de crédit doivent être reconduites ;
- la garantie personnelle du dirigeant de l'affaire doit être recherchée.

La décision de la banque peut s'expliquer par le fait que les avances consenties dans le cadre de l'ADM/CNC pourraient être mieux contrôlées que le découvert, puisque tous les paiements s'effectueront par virements. D'où, la banque pourra contrôler de manière plus rigoureuse les mouvements de fonds de l'entreprise.

Concernant les cautions marchées, celles-ci ne présentent aucun risque d'aléa moral. Quant à la garantie personnelle, sa demande sert à réduire le risque de l'aléa moral, qui est très élevé dans ce cas (comme suggéré dans les travaux de Story et Cressy).

4^{ème} cas : **Entreprise « F. » "Pharmacie"** :

Mme F a débuté son activité en ouvrant une pharmacie le 25.09.1999. Agée de 32 ans et diplômée en pharmacie, elle a rejoint la B.N.A le 19.01.2000, en ouvrant un compte commercial.

Pour l'exercice de son activité, elle loue un local avec un entrepôt pour le stockage de ses marchandises. A échéance de son découvert de DA 700.000,00, elle présente un dossier pour son renouvellement, en demandant une augmentation de sa ligne de crédit pour la ramener à DA 1.000.000,00.

L'étude comparative des 03 derniers bilans permet de faire les constations suivantes :

- L'actif net total de l'affaire à évolué positivement, en passant de KDA 2.054, en 2002, à KDA 7.715, en 2004. Soit une progression de 275,60%, témoignant ainsi d'un enrichissement global de l'entreprise ;

- Le ratio Dettes/fonds propres, qui était en 2003 de 180,70%, a régressé au courant de l'exercice 2004, pour se situer à un niveau rassurant en matière de solvabilité (41,12%). Il en est de même pour le ratio de liquidité générale, qui affiche 178,07% à la clôture de ce dernier exercice. Ce qui est remarquable, vu que ces résultats de cette analyse financière montrent à quel niveau peuvent être couverts les DCT par les actifs circulant ;

- Le chiffre d'affaire réalisé par cette entreprise, au cours des trois années successives 2002, 2003, 2004, témoigne de l'effort déployé par la Mme F, pour développer son activité : une réalisation respective de KDA 7810, KDA 8267 et KDA 14517. Soit une progression de +5,85% et +75,60%.

Néanmoins pour le dernier exercice clôturé, il existe une différence de KDA -2.358 entre les mouvements confiés à la banque et le chiffre d'affaire réalisé. Ceci s'explique par le fait que le mari de cette relation (cliente) possède une autre affaire (récemment créée), qui est financée en partie par la pharmacie (aléa moral).

Cette situation d'information asymétrique a contraint la banque à prendre certaines mesures à l'encontre de la gérante. Ces mesures sont comme suit :

- une reconduction de la même autorisation de DA 700.000,00, en ne tolérant aucun retrait espèce du compte commercial ;

- une nouvelle close a été ajoutée à la convention de crédit d'exploitation (CCE), à savoir que le découvert servira uniquement au décalage entre les recettes et dépenses dans le cadre de l'exploitation ;

- la recherche d'une garantie réelle de la gérante ;

- démarcher le mari afin qu'il confie son affaire à la banque, avec possibilité d'un montage d'un crédit en son profit.

Le fait que l'affaire du mari, qui est dans le même secteur d'activité (vente de produits parapharmaceutiques en gros) n'a été financée que partiellement et temporairement par le découvert de sa femme, a fait que la banque a renouvelé le découvert de cette dernière, tout en essayant de mieux accompagner son mari pour l'épanouissement de son affaire.

Conclusion et recommandations

La littérature de financement de PME dans un contexte d'asymétrie d'information montre que les banques, dans la détermination des conditions de crédit bancaire à ces entreprises, accordent une importance particulière à la taille de l'entreprise et à ses résultats financiers, aux caractéristiques personnelles de l'emprunteur et à son engagement personnel, ainsi qu'à la qualité de la relation d'affaire maintenue avec l'entreprise et surtout la disponibilité de l'information.

A travers cette étude, nous pouvons tirer les résultats suivants :

- les banques optent souvent pour un rationnement du crédit, comme l'ont bien expliqué Stiglitz et Weiss dans leur modèle ;
- les banques n'optent jamais pour un ajustement du taux d'intérêt, malgré la longévité de la relation banque-entreprise, contrairement à ce qui est avancé dans les travaux de Harhoff et Korting, d'Auria, Foglia, et Reesdtz, ainsi que Blackwell et Winters. Vu qu'en Algérie, ce taux est fixé par les conditions de banque ;
- quelques clients profitent du climat de confiance entre eux et leur banquier, pour donner une information incomplète (travaux de Fisman et Khanna) ;
- Dans certains cas la banque a recours aux garanties personnelles (cas 2 et 3), pour gérer le problème d'asymétrie d'information, comme l'ont montré les travaux de Binks et Ennew, Strahan ainsi que ceux de Avery, Bostic et Samolyk.

Sur la base de cette étude, il est recommandé :

- ✓ les banques, doivent adopter une attitude plus active, tout en se dotant d'outils qui permettent de faire face aussi bien à l'asymétrie d'information ex-post qu'à celle ex-anté ;
- ✓ Les banques doivent diversifier leurs portefeuilles afin de faire face au problème d'asymétrie d'information ex-post et de limiter le risque des projets ;
- ✓ Les banques doivent maîtriser la technologie dans le traitement des projets d'investissement des emprunteurs. Car, lorsque la technologie est connue, les banques peuvent diversifier et optimiser leurs portefeuilles et limiter les risques.

Références

- ¹ Vilfredo Pareto, Paris 1848, - Céligny, Suisse, 1923, Économiste et sociologue italien. Successeur de Walras (1893) à l'université de Lausanne. Il reprit la théorie marginaliste et approfondit la notion d'optimum économique.
- ² Akerlof, G, 1970, The market for "lemons": Qualitative uncertainty and the market mechanism, *Quarterly Journal of Economics*, 84, pp 488-500.
- ³ Spence, M, 1973, job markets signaling, *quarterly journal of economics*, 87, 355-374.
- ⁴ Riley, j, 1975, competitive signalling, *journal of economic theory*, 10.
- ⁵ Rothschild.M et J.Stiglitz,1976, Equilibrium in competitive insurance markets : An essay on the Economics of imperfect information, *quarterly journal of economics*, 90, pp 629-650.
- ⁶ Binks, M.R., Ennew, C.T. et Reed, G.V., 1992, "Information asymmetries and the provision of finance to small firms", *International Small Business Journal*, 11, pp 35-47.
- ⁷ Lehmann, E. et Neuberger, D., 2000, "Do lending relationships matter? Evidence from bank survey data in Germany", *Centre of Finance and Econometrics*, Document de travail 00-04, 33 pages
- ⁸ Belletante, B. et Levratto, N., 1995, "Finance et PME : quels champs pour quels enjeux ? ", *Revue Internationale PME*, 8, 3-4, pp 5-42
- ⁹ Charreaux, G., janvier-février 1985, "Le dilemme des PME: ouvrir son capital ou s'endetter", *Revue française de gestion*, pp 59-72.
- ¹⁰ Sarasvathy, D.K., Simon, H.A. et Lave, L., 1998, "Perceiving and managing business risks: differences between entrepreneurs and bankers", *Journal of Economic Behavior and Organization*, 33 pp 207-225.
- ¹¹ Jullien, H. et Paraque, B., 1995, "Financement des entreprises et évolution du système financier", *Revue Internationale PME*, 8, pp 43-66.
- ¹² Storey, D. et Cressy, R., 1996, "Small business risk : a firm bank perspective", Document de travail no 39, Warwick Business School, University of Warwick, Coventry, UK, (1996).
- ¹³ Barnea, A., Haugen, R.A. et Senbet, L.W., 1985, *Agency problems and financial contracting*, Prentice-Hall Foundations of Finance Series, 163 pages.
- ¹⁴ Berger, A.N. et Udell, G.F., "Small firms and relationship lending : The importance of bank organisational structure", *Economic Journal*, (Février 2002), 32-53
- ¹⁵ Sharpe, S.A., "Asymmetric information, bank lending, and implicit contracts : A stylized Model of customer relationships", *The Journal of finance*, 45, 5 (1990), 1069-1087.
- ¹⁶ Greenbaum, S.I., Kanatas, G. et Venezia, I., "Equilibrium loan pricing under the bank-client relationship", *Journal of Banking and Finance*, 13 (1989), 221-235.

¹⁷ Meyer, L.H., "The present and future roles of banks in small business finance", *Journal of Banking and Finance*, 22 (1998), 1109-1116.

¹⁸ Avance sur délégation marché sur créances née constatées.

¹⁹ Avance sur factures

²⁰ Caution de bonne exécution.

²¹ Les crédits d'exploitation sont renouvelés chaque année

²² Etat d'avancement des travaux.

²³ Stock + réalisable + disponibilité

²⁴Crédit à moyen terme

Bibliographie

Akerlof, G, (1970), The market for "lemons": Qualitative uncertainty and the market mechanism, *Quarterly Journal of Economics*

Barnea, A., Haugen, R.A. et Senbet, L.W., (1985), *Agency problems and financial contracting*, Prentice-Hall Foundations of Finance Series,

Belletante, B. et Levratto, N., (1995), "Finance et PME : quels champs pour quels enjeux ? ", *Revue Internationale PME*, 8.

Berger, A.N. et Udell, G.F., (2002) , "Small firms and relationship lending : The importance of bank organisational structure", *Economic Journal*.

Binks, M.R., Ennew, C.T. et Reed, G.V., (1992), "Information asymmetries and the provision of finance to small firms", *International Small Business Journal*.

Charreaux, G., (1985), "Le dilemme des PME : ouvrir son capital ou s'endetter, *Revue française de gestion*.

Greenbaum, S.I., Kanatas, G. et Venezia, I., (1989), "Equilibrium loan pricing under the bank-client relationship", *Journal of Banking and Finance*.

Jullien, H. et Paraque, B., (1995), "Financement des entreprises et évolution du système financier", *Revue Internationale PME*.

Lehmann, E. et Neuberger, D., (2000), "Do lending relationships matter? Evidence from bank survey data in Germany", *Centre of Finance and Econometrics*, Document de travail 00-04.

Meyer, L.H., (1998), "The present and future roles of banks in small business finance", *Journal of Banking and Finance*.

Riley, j, (1975), competitive signalling, *journal of economic theory*, 10.

Rotschild.M et J.Stiglitz,(1976), Equilibrium in competitive insurance markets : An essay on the Economics of imperfect information, quarterly journal of economics

Sarasvathy, D.K., Simon, H.A. et Lave, L., (1998), “Perceiving and managing business risks: differences between entrepreneurs and bankers”, *Journal of Economic Behavior and Organization*.

Sharpe, S.A., (1990), “Asymmetric information, bank lending, and implicit contracts : A stylized Model of customer relationships”, *The Journal of finance*.

Spence, M, (1973), job markets signaling, quartely journal of economics

Storey, D. et Cressy, R., (1996), “*Small business risk : a firm bank perspective*”, Document de travail no 39, Warwick Business School, University of Warwick, Coventry, UK.